

---

# JOURNAL GÉNÉRAL

## DE FRANCE.

---

Du Jeudi 14 Juin 1792.

---

### M E L A N G E S.

Nos faiseurs de bons mots croient avoir tout prouvé contre l'impératrice de Russie, lorsqu'ils ont dit que cette princesse célèbre faisoit marcher ses troupes contre la Pologne, pour renverser le gouvernement monarchique, et rappeler le gouvernement républicain, tandis que d'un autre côté elle armoit contre la France, pour anéantir la république, et rétablir la monarchie. Cette idée qu'on donne comme victorieuse, prouve que Catherine veut rester fidelle à l'engagement formel qu'elle a pris de maintenir en Pologne la forme primitive du gouvernement, et qu'elle a cru de son honneur d'accéder à la ligue formée par les puissances de l'Europe, pour rétablir sur son trône un prince dont le sort malheureux intéresse d'autant plus qu'il l'a moins mérité.

Quoique la révolution de Pologne ait été exempte des crimes épouvantables qui ont souillé la révolution française, il est constant cependant qu'elle est illégale dans le principe, et qu'elle s'est établie par des moyens injustes.

Les gentilshommes députés par les diètes particulières, n'avoient reçu de leurs commettans aucuns pouvoirs pour changer le gouvernement : et d'après les instructions données aux nonces par tous les palatinats, la diète assemblée à Varsovie en 1788, devoit être une diète ordinaire. Bientôt elle se déclara de sa propre autorité diète confédérée; soutenue du peuple qu'elle avoit mis dans son parti, elle renversa les bases de l'ancien gouvernement, et substitua une constitution nouvelle à celle qu'elle avoit juré de maintenir.

Pressés de tous côtés par trois puissances

formidables, avec un empire ouvert de toute part, et sans aucunes places fortes, comment les Polonais ont-ils pu se flatter de conserver une constitution, dont le grand défaut étoit de n'avoir point été sanctionnée par leurs voisins, et pour laquelle la Russie sur-tout avoit toujours manifesté le plus grand éloignement?

Cette dernière puissance, de concert avec la Prusse et l'Autriche, paroît s'être chargée seule de rendre aux Polonais leur gouvernement primitif. Ceux qui connoissent l'état de la Pologne et les forces de la Russie, ne douteront point que Catherine ne puisse aider encore d'une partie de ses troupes les souverains coalisés pour arracher et détruire en France *l'arbre de la liberté*; cet arbre dont les racines ont été et sont encore tous les jours arrosées des larmes et du sang de tant de milliers d'infortunés, et dont l'ombrage funeste n'a servi qu'à voiler les plus affreux attentats.

### L O N D R E S.

A deux heures, samedi 2 juin, les deux chambres du parlement d'Angleterre, furent, en grande cérémonie, au palais de *Saint-James*, pour présenter l'adresse suivante.

A SA MAJESTÉ, LE ROI

*L'humble adresse des lords spirituels et temporels, et les communes, assemblés en parlement.*

TRÈS-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les sujets obéissans et loyaux de votre majesté, les lords spirituels et temporels, et les communes de la Grande-Bre-



tagné , assemblés , avons pris en notre très-sérieuse considération la proclamation royale qui , par ordre de votre majesté , a été mise sous nos yeux. Nous demandons la permission de témoigner à votre majesté ce que nous sentons au sujet de cette nouvelle preuve de la sollicitude de votre majesté pour le bien-être et la prospérité de votre peuple. Nous ne pouvons voir qu'avec indignation les manœuvres qu'on employe pour affaiblir , dans l'esprit des sujets de votre majesté , les sentimens d'obéissance aux lois et de l'attachement à la forme du gouvernement , tant civil que religieux , si heureusement établi dans ces royaumes. Les bienfaits qui , sous le gouvernement de votre majesté et de ses illustres ancêtres , ont été les conséquences d'une liberté *légale* et *bien* ordonnée , et les bénédictions dont nous jouissons dans ce moment , éveillent la reconnaissance des sujets de votre majesté , et les éloignent de ces théories illusives et perfides , qui ne peuvent quadrer avec les relations et les devoirs de l'homme dans l'état social ; et nous croyons qu'il est du devoir de tout bon citoyen de s'opposer à tout acte tendant *directement* ou *indirectement* , à nuire au bon ordre et à la tranquillité publique. Nous sommes persuadés que les sentimens que nous exprimons sont ceux de la nation entière ; elle sent avec nous que la véritable liberté ne sauroit exister que sous la protection des lois , et l'autorité efficace du gouvernement ; et elle a vu , par une heureuse expérience , que la forme mixte de notre législature comprend les divers intérêts de la communauté dans toute son étendue ; qu'elle maintient et préserve les gradations de propriétés et des rangs , qui aiguillonnent l'industrie , et qui sont également essentielles à la vigueur et à la permanence de chaque partie ; la nation sait donc que la force et la prospérité de l'empire , ses richesses , son crédit , son commerce , la liberté individuelle , la protection de propriété sont essentiellement liés à la conservation du système établi. — Forts de ces vérités , nous croyons qu'il est de notre devoir d'assurer V. M. de notre volonté ferme et fixe d'appuyer V. M. dans la résolution qu'elle a adoptée ; et nous sommes persuadés que nos efforts seront soutenus par le zèle , la reconnaissance d'un peuple *libre et loyal*.

Le souverain a reçu l'adresse sur son trône , ayant sa couronne sur la tête.

*Extrait d'une lettre de Cologne , du 9 juin 1792.*

Il vient d'arriver ici 150 mille sacs d'avoine pour les troupes du roi de Prusse. Cette ville sera le centre des provisions de l'armée Prussienne. Nous attendons sous peu de jours quatre bateaux chargés de vivres , de munitions , etc. , qui viennent de Hollande et qui remontent le Rhin. Treize mille Prussiens vont passer par ici pour aller dans le Brabant , où ils seront rendus du 15 au 20. Un pareil nombre d'Autrichiens s'y rend par une autre route , et y arrivera à la même époque. Tous ceux qui sont témoins des préparatifs immenses qui se font contre la France , ne doutent point que la fin de l'été ne voie ce bel empire libre du joug des factieux qui le déchirent depuis trois ans.

*L. Lecointre , député à l'assemblée nationale , à Caritat , dit Condorcet , auteur de la Chronique de Paris.*

Le 7 juin 1792 , Pan 4 de la liberté.

Encore un panégyrique du sieur Narbonne ; encore une diatribe contre moi et contre ceux qui , étrangers à toutes les *factions* , soutiennent le caractère de représentans du peuple , en dévoilant les dilapidations ministérielles ! Les malversations reprochées au sieur Narbonne , vous le savez , monsieur , ce sont des faits publics , dénoncés par la France entière , dont ils compromettent le salut.

Vous avez pris un parti digne de vous , sans doute , ET DE VOTRE FACTION , celui d'étouffer la voix des représentans du peuple qui osent dire la vérité sur la conduite de cet ex-ministre , dont vous êtes à-la-fois le *protecteur* et le *protégé* , le *complice* et le *courtisan* ; celui de lui immoler la dignité , la justice , la décence même du corps législatif , toutes les fois que le devoir des représentans leur ordonne de juger cet homme avec une sévère impartialité.

Vous faites plus ; monsieur , vous ne cessez de calomnier ceux qui dénoncent ses délits , les preuves à la main , dans un journal dont vous vous êtes emparé pour concourir plus puissamment à la *dégradation de l'esprit public* , et aux succès de votre *faction*.

Des représentans du peuple peuvent-ils oublier à-la-fois leur dignité et leurs devoirs , au point de devenir les panégyristes et les



valets des courtisans dont ils sont les juges ; garder le silence dans la tribune de l'assemblée nationale , lorsque ces importantes questions sont agitées , et parler , dans de misérables feuilles , le langage de l'adulation et de la calomnie.

Le ministère des écrivains politiques est grand et digne des législateurs mêmes , lorsqu'ils défendent avec courage la cause du peuple et de la liberté ; mais , lorsque ceux des représentants de la nation qui l'exercent , le prostituent à l'intrigue , à l'esprit de parti , à la corruption , ils ne sont plus que de *méprisables folliculaires , distingués par leurs bassesses entre les plus vils de tous les hommes*. ( M. Condorcet est distingué parmi ses collègues. ) Quelle audace de mentir à la nation entière , lors même qu'on ne peut espérer de lui en imposer , *et de vouloir couvrir sa propre honte à force d'impudence !* Qu'un philosophe tel que vous , *Caritat* , prostitue à-la-fois la majesté et la sûreté de la nation française , c'est-là un excès de perversité que tous les honnêtes gens doivent reprimer. . . . .

L. LECOINTRE , député.

P A R I S .

Le roi vient de renvoyer une partie du ministère jacobite. M. Servan a eu ordre de remettre son porte-feuille à M. Dumourier , qui va se charger du département de la guerre. Il sera remplacé dans celui des affaires étrangères par un M. Naillac , actuellement ministre constitutionnel à la cour de *Deux-Ponts*. On ignore encore les successeurs des Clavière et Roland. ( Voyez la lettre du roi. )

On peut s'étonner que le roi ait patienté aussi long-temps envers M. Servan , puisqu'il paroît prouvé que cet administrateur avoit osé faire l'initiative du camp de 25 mille hommes , sans en avoir prévenu sa majesté.

Autrefois les règnes ministériels se comptoient par années : le ministère de M. de Narbonne a duré trois mois , celui de M. de Grave deux mois , celui de M. Servan cinq semaines ; dans cette progression décroissante , on ne comptera plus que par jour , jusqu'au moment fatal et prochain qui anéantira tout-à-la-fois la place et l'individu.

Il s'est passé une affaire assez vive entre l'avant-garde , commandée par M. Gouvion , et un détachement d'Autrichiens , venus de

Mons pour l'attaquer. Il paroît que l'engagement n'a pas été complet , parce que le corps de M. de Lafayette , campé à Maubeuge , a pu fournir des secours. Aussi on s'en est tenu à se canonner , et les deux partis se sont repliés chacun de leur côté. M. Gouvion , l'ame et le conseil de M. de Lafayette , a été emporté d'un boulet de canon. On a perdu de même M. Cazote , commandant des volontaires de la Côte-d'Or. Voilà tout ce qu'on sait de certain ; quant au nombre des morts et des blessés , on peut juger qu'il a été assez considérable , puisque deux escadrons de hussards français ont perdu plus de vingt hommes. Nous ferons part des détails aussitôt qu'ils seront connus ; en attendant , on peut présumer que cette affaire dérangera les projets de M. Lukner sur Tournai et sur la Flandre maritime.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mardi soir 12 juin 1792.

M. Albitte veut qu'on mande à la barre toute la haute cour nationale , *dont l'inaction est intolérable*. A cette motion , qui a excité du tumulte , et qui n'a pas eu des suites , succèdent des pétitionnaires qui félicitent l'assemblée du décret sur le rassemblement de 20 mille hommes auprès de Paris. Des citoyens de la section du Palais-Royal demandent le licenciement de l'état-major de la garde nationale parisienne , « aussi incivique que l'état major de la ci-devant garde du roi , et qui ressemble plutôt aux soldats d'outre-Rhin qu'aux soldats de la liberté. » — Renvoyé au comité de surveillance et de législation. — Suivent quelques décrets pour le paiement des liquidations.

Séance du mercredi 13 juin.

La faction de Bordeaux vient d'essayer un échec ( 1 ). Tous les ministres faits par

( 1 ) Nous allons avoir de nouvelles intrigues à mettre sous les yeux des nos lecteurs. Brissot va faire connoître les manœuvres de Dumourier *homme dont l'intrigue ne peut être surpassée que par l'intrigue et la bassesse de Bonnacarrère , son premier commis*. Brissot va tout découvrir , *par amour pour le bien public*. Dumourier vient de son côté de faire afficher un placard , où il promet de dévoiler *les scélérats qui jusqu'ici se sont cachés sous le masque du patriotisme , et ont abusé le peuple trop long-temps*.



Brissot sont culbutés. Voici d'abord la lettre de M. Servan.

« M<sup>rs</sup>. L'amour du bien public et de ma patrie m'avoit fait accepter un ministère au-dessus de mes forces ; mais j'espérois que ma ténacité à faire le bien , que le soin que je mettrois à marcher à découvert et à m'entourer d'hommes honnêtes , à vouloir constamment le bien , me feroit pardonner ma témérité à entrer dans cette pénible carrière.

» Telles étoient mes dispositions , lorsque j'ai reçu l'ordre du roi de remettre le portefeuille de la guerre au ministre des affaires étrangères. (Murmures dans une partie de l'assemblée.) J'espère que je n'en dois pas moins compter sur les bontés de l'assemblée nationale. (Oui, oui.) Je solliciterai de l'assemblée la permission d'aller faire mon devoir de soldat à l'armée , quand je vous aurai remis mes comptes. » (Nouveaux applaudissemens.)

M. Dussaulx (suppléant d'un député de Paris) fait un grand éloge de M. Servan , et demande qu'on décrète qu'il emporte les regrets de la nation. Il est appuyé par MM. Couthon , Guadet et tout le côté droit.

« Quand finiront les complots qui nous menacent , s'est écrié M. Guadet? . . . »  
*Quand vous voudrez* , répond une voix.  
 — M. Vergniaud a lancé ensuite quelques traits sur M. Dumourier , et le décret a été porté.

Le président annonce une lettre du roi. On en fait lecture.

« Je vous prie , Monsieur le président , de prévenir l'assemblée que je viens de changer de ministre de la guerre , de l'intérieur et des contributions publiques. M. Dumourier remplace le premier , M. Démourgues le second , le troisième n'est pas encore nommé. M. de Naillac prend la place de M. Dumourier.

« Je veux la constitution ; mais , avec la constitution , je veux aussi l'ordre et l'exécution des lois dans tout l'empire. Je tends constamment à maintenir l'ordre et les lois , par tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

*Signé* LOUIS.

Contresigné DURANTON.

MM. Clavière et Rolland écrivent aussi à l'assemblée qu'on leur a demandé leur

démission. D'après un décret , ils emportent les regrets de la nation. — M. Roland a écrit au roi une lettre que nous donnerons demain. « Deux décrets , dit-il dans cette lettre , ont été prononcés , l'un contre les prêtres perturbateurs , l'autre pour la formation d'un camp près de Paris. Le retard de la sanction fera voir au peuple , dans son roi , l'ami , l'appui des conspirateurs. . . » Le peuple doit voir que M. Roland et ses dignes amis sont les conspirateurs qu'il doit redouter. — Cette lettre sera envoyée aux 83 départemens.

M. Dumourier entre , et après avoir été hué , il annonce une lettre de M. Lafayette.

« Les Autrichiens ont attaqué notre camp , avec des forces supérieures ; ils ont néanmoins été repoussés , car nous avons été avertis de l'attaque projetée.

M. Gouvion a commencé le combat. Il a été secondé vaillamment par M<sup>rs</sup> Narbonne et Maubourg. Les ennemis ont abandonné le terrain ; ils ont perdu beaucoup plus de monde que nous. Nous les avons poursuivis à une lieue au-delà du champ de bataille.

Nous n'aurions donc qu'à nous louer de cette affaire , si par une cruelle fatalité , elle n'avoit enlevé (profond silence) elle n'avoit enlevé à la patrie un brave défenseur , à tous les bons citoyens un ami . . . . M. Gouvion.

Ses soldats pleurent ; la garde nationale parisienne le pleurera ; tous les bons citoyens le pleureront. Un coup de canon a terminé son honorable vie.

Nous regrettons encore les deux lieutenans-colonels de la Côte-d'Or. Tel est le récit exact de l'affaire qui vient d'avoir lieu. Je ne parlerai pas de mon affliction personnelle ; mes amis me plaindront. Nous avons perdu vingt-cinq hommes. Les ennemis ont eu plus de morts. Nous avons fait quelques prisonniers. L'ennemi ne nous en a point fait.

*Signé* LAFAYETTE , général.

Le président écrira au père de M. Gouvion.

M. Dumourier parle ensuite , au milieu des murmures , de la pénurie de l'armée , d'un déficit de 50 mille hommes , de plusieurs places démantelées. — Décrété que dans 24 heures , il remettra sur le bureau les pièces probantes des faits qu'il annonce.